

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT - F. LEON - A. FOURNIS – F. GUEHL - J. DROUOT - C. LATOUCHE - J. LE GLAS - B. HUONNIC - R. BONABAL - J. F. BOUGET - F. KEREMPICHON - A. LE GALL – C. LE RUMEUR – M-A. –RIOUAL - A. SOURIMANT - M. LE CORRE - I. ADAM - V. GUIMBERTEAU

Absents avec procurations :

P. PETIBON à Y. LE BRIGANT
R. MORINIÈRE à F. GUEHL
S. DESCOURT à B. PRIGENT
E. CRESSEVEUR à J. LE GLAS
V. PERROT à A. LE GALL
L. L'HAVEANT à A. FOURNIS
D. COLIN à V. GUIMBERTEAU

Quorum atteint pour délibérer

Secrétariat séance : A. SOURIMANT

Ajout de questions diverses

1. Budget commune 2021 :

Y. LE BRIGANT détaille la préparation budgétaire dès novembre avec les services, puis commissions, commissions finances, et Bureau Municipal.

Remerciements : Lydia Le Lay, DGS et chefs de services.

Budget :

Budget Communal - bp 2021			
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	CA 2020	BP 2021	
011	873 071,04 €	912 469,00 €	
012	2 622 810,00 €	2 456 800,00 €	
014	1 530,00 €	2 630,00 €	
65	206 174,76 €	287 700,00 €	
66	67 002,00 €	60 000,00 €	
67	4 801,99 €	14 000,00 €	
68	- €	- €	
012	- €	- €	
042	330 131,95 €	351 554,16 €	
042		52 898,00 €	
231		551 913,32 €	
Total dépenses	4 107 168,30 €	4 683 043,00 €	
Section de d'investissement			
Dépenses			
Chapitre	CA 2020	BP 2021	
001	337 705,47 €	381 628,20 €	
040	149 118,97 €	72 123,00 €	
040		52 898,00 €	
15	425 845,65 €	365 000,00 €	
20	6 768,00 €	8 820,00 €	
204	41 882,09 €	58 884,00 €	
21	464 001,05 €	812 170,50 €	
24	209 211,45 €	762 000,00 €	
45	6 645,79 €	- €	
022		22 513,80 €	
Total dépenses	1 032 181,98 €	2 541 038,00 €	
Résultat	-	381 628,20 €	
Recettes			
Chapitre	CA 2020	BP 2021	
013	321 603,13 €	80 000,00 €	
70	432 506,22 €	470 120,34 €	
73	2 209 535,45 €	2 339 000,00 €	
74	1 565 329,46 €	1 592 589,14 €	
75	30 720,03 €	32 000,00 €	
76	7,20 €	10,00 €	
77	41 712,32 €	50 300,00 €	
042	149 118,97 €	72 123,00 €	
042		52 898,00 €	
002	97 326,00 €		
Total recettes	4 656 153,70 €	4 689 041,00 €	
Résultat	548 941,48 €		
Recettes			
Chapitre	CA 2020	BP 2021	
001		- €	
10	213 676,95 €	102 000,00 €	
10226	22 311,14 €	25 000,00 €	
1008	413 412,64 €	545 965,49 €	
13	166 375,71 €	432 707,03 €	
16	103 000,00 €	450 000,00 €	
21		20 000,00 €	
040	310 131,95 €	351 554,16 €	
040		52 898,00 €	
022		551 913,32 €	
45	6 645,79 €		
Total recettes	1 250 558,28 €	2 541 038,00 €	

Remarques sur les anomalies comptables : épuration des anomalies comptables qui datent d'avant 1997.

Y. LE BRIGANT détaille le reste des dépenses de fonctionnement

Investissements Dépenses :

I. ADAM demande que va financer l'emprunt : une partie des dépenses d'investissements car non affectation des dépenses à une recette.

✓ 5 pans du budget à souligner :

1. Travail soutien aux services à la population et assos :

Soutien enfance, jeunesse et petite enfance.

Pôle petite enfance et investissement continu.

Ecole élémentaire aussi avec des gros investissements : informatisation, sécurisation (PPMS).

Soutien à l'apprentissage et continuer de former les jeunes.

2. Vie associative :

Poul Scornet, école ND, boulodrome....

Espace France Service (sans doute dans la Trésorerie). MFS ouverture en 2022.

3. Cadre de vie :

371 000 € dont Claude Cotty. 1^{ère} entrée de ville

Voirie : 150 000 € avec voirie et point à temps et réseaux.

Finitions parc ADM et Jardin du Trésor.

Projet touristique, aménagement du port, travail à St Efflam pour solutionner l'érosion

4. Social :

60 000€ de fonctionnement au CCAS. Travail sur le projet social et sur la maison pluridisciplinaire.

5. Développement Durable :

Jardins partagés, éco pâturage, économie d'énergie, chaufferie bois, circuit court avec EHPAD et qualité des repas.

Budget entreprenant et dans l'axe fixé du programme politique.

2. Vote des taux d'imposition :

Fiscalité nouvelle et emprunt de 450 000 €

Fiscalité nouvelle :

Tableau des bases des impôts : cf document de préparation.

Augmentation Taxe foncière de 3% de 21 % à 24%

Etat des comptes : projection du document 1254

Taxe foncière bâti :

Augmentation : c'est la part départementale qui augmente et qui nous est reversée par le Département. (pour compenser la perte de la taxe d'habitation).

Nos 3% vont seulement être appliqués et générer une recette de supplémentaire de 130 000€

Les taux indiqués dans le tableau sont à voter (cf tableau vert)

Le Maire explique que ce n'est pas quelque chose d'agréable d'augmenter les impôts mais le contexte l'exige et est amoindrie par l'exonération de la taxe d'habitation.

Cette augmentation soutient un investissement ambitieux. L'investissement local relance l'économie locale.

Vote : 3 contre

I. ADAM : le contexte est incertain et on aurait dû attendre un peu. L'impact sera répercuté sur les locataires indirectement.

L'Etat, on espère sera encore généreux avec les CT. Il y a trop d'incertitudes et trop tôt.

Y. LE BRIGANT : c'est le rôle d'une commune d'investir pour sauver l'économie.

V. GUIMBERTEAU : est-ce que cela va relancer l'économie ? Pas sûr.

Y. LE BRIGANT : il répond que cela serait étonnant que l'investissement ne développe pas l'emploi.

Le Maire : important avec Petites villes de demain qui arrive et il faut être prêt à investir pour mener à bien les projets.

Emprunt : 450 000 € :

Il est aujourd'hui très sain d'investir car nos courbes d'endettement nous le permettent.

Désendettement de la commune : ne peut plus investir : en 4 ans la dette serait remboursée.

Dette par habitants : 769, 17 € en 2020

1. Budgets annexes :

Centre nautique : pari sur les nouvelles recettes en lien avec les nouvelles activités.

Camping : gros efforts sur le fonctionnement notamment les charges générales.

Installation d'une baraque à frites : pour vendre des frites aux campeurs.

Enveloppe investissement à fondue

Port : rien de nouveau mais pas beaucoup d'investissement : 4 000 euros.

Chaufferie bois : regroupement des 2 chaufferies.

Augmentation des dépenses en conséquence car fonctionnement de 2 chaufferies.

Lotissement Pont ar Porthéour : gestion par la SEM

Assainissement : gestion LTC également

Le Maire (avant le vote) : grand merci à Y. LE BRIGANT, à la commission finances, à l'ensemble des services, L. LE LAY et la DGS.

Il précise que les projets du mandat sont lancés à un rythme soutenu. Certains projets verront déjà leur aboutissement en 2021, malgré un contexte sanitaire qui n'a pas facilité le fonctionnement de notre collectivité.

Vote :

Budget Commune : 3 abstentions.

Budgets annexes : unanimité.

2. Subventions aux associations :

DESIGNATION	Montant subvention
Croixrouge - Plestin les Grèves	620,00 €
Secours populaire plestin	300,00 €
Centre culturel de plestin -	100,00 €
Chemins Plestinais et patrimoine	500,00 €
Comité de liaison anciens comb. PLESTIN	700,00 €
Culturelle et cinématographique Le Douron	3 000,00 €
Dans Treger	300,00 €
Office culturel municipal - Fonctionnement	5 500,00 €
Association nautique de Saint-Efflam	305,28 €
ASPTT - LANNION	989,56 €
Art du spectacle	694,47 €
AS La Plestinaise	2 178,81 €
Club athlétisme plestin	848,43 €
ECPPT	1 970,81 €
Esp Gym	514,84 €
Esp Handball	3 033,50 €
Pétanque plestinaise	728,68 €
Plestin badminton	1 167,32 €
Tennis Club Plestin	433,58 €
Ecole de danse	1 100,75 €
Sté des courses hippiques	800,00 €
COLLEGE PENKER *	450,00 €
Association sportive du Penker *	1 200,00 €

** versement si reprise d'activité*

Vote à l'unanimité.

3. Opérations budgétaires :

Vote à l'unanimité

4. Rue Claude Cotty :

Reprise de toutes les conduites d'eaux pluviales.

Consultation publique : du 6 au 10 avril : 3 créneaux :

- Mardi 6 avril de 10h00 à 12h00
- Jeudi 8 avril de 14h00 à 16h00
- Samedi 10 avril de 10h00 à 12h00

Un cahier sera à disposition des riverains.

A Keramanan, il est prévu un plateau surélevé.

Proposition de faire un rond-point pour pouvoir sécuriser et de chaque côté il y aura des trottoirs PMR. Autorisé par le Département (ATD).

Questions des cyclistes : limitation à 30KM/h avec priorité aux vélos. Les pistes cyclables sont impossibles à mettre en place car la chaussée est trop étroite.

Le Maire dit que c'est un beau projet, relayé en Mairie, les plans seront consultables en Mairie. Validation unanimité pré projet.

5- Tarifs ADM et médiathèque :

An Dour Meur : tarifs inchangés depuis 10 ans. :

Tarifs de location 2021-SALLE AN DOUR MEUR

Écoles, collège et associations Plestinaises

Mobilier & vaisselle compris	1ère journée/soirée de 8h à 3h	Journée supplémentaire 50% de réduction	Forfait week-end du vend 16 h au lundi 10 h
Hall + salle annexe	210,00 €	105,00 €	320,00 €
Hall + salle de spectacle			
Hall + salle annexe + cuisine	290,00 €	145,00 €	460,00 €
Hall + salle annexe + salle de spectacle + cuisine	350,00 €	175,00 €	550,00 €

1 fois par an : repas des bénévoles, assemblée ou activité culturelle (sans but lucratif): 108€

Particuliers Plestinais

Mobilier & vaisselle compris	1ère journée/soirée de 8h à 3h	journée supplémentaire 50% de réduction	Forfait week-end du vend 16 h au lundi 10 h
Hall + salle annexe	250,00 €	125,00 €	400,00 €
Hall + salle de spectacle			
Hall + salle annexe + cuisine	350,00 €	175,00 €	600,00 €
Hall + salle annexe + salle de spectacle + cuisine	450,00 €	225,00 €	700,00 €

Extérieurs

Mobilier & vaisselle compris	Journée / soirée	Journée supplémentaire	Journée/soirée week-end	Forfait week-end du vend. 16 h au lundi 10 h
Hall + salle annexe	440,00 €	220,00 €	540,00 €	940,00 €
Hall + salle de spectacle	490,00 €	220,00 €	630,00 €	990,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	630,00 €	315,00 €	800,00 €	1 340,00 €
Hall + salle annexe + salle de spectacle + cuisine	750,00 €	375,00 €	940,00 €	1 600,00 €

Entreprises Plestinaises

Mobilier & vaisselle compris	1 ère Journée / soirée De 8h à 3h	Journée supplémentaire 50% de réduction	Forfait week-end Ve 16 h / Lu 10 h
Hall + salle annexe	360,00 €	180,00 €	580,00 €
Hall + salle de spectacle	410,00 €	205,00 €	630,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	525,00 €	263,00 €	850,00 €
Hall + salle annexe + salle de spectacle + cuisine	630,00 €	315,00 €	1 200,00 €

AUTRES TARIFS

tarif forfait régie	165,00 €		tarif vaisselle cassée ou manquante	
tarif forfait ménage	150,00 €		Assiette – tasse	2,20 €
Tarif régisseur	350,00 €		Verre – couvert	1,65 €
cuisine seule	100,00 €		Autres ustensiles	sur facture

Proposition validée.

Médiathèque :

- ✓ Individuel de 8 € à 9 €
- ✓ Famille de 15 € à 16 €
- ✓ Multimédia de 10 € à 12 €

Validation

6- Maison Kergall :

Le Maire propose de facturer le coût de l'électricité et de l'eau

Les charges seront de 115 euros pour l'électricité et 45 euros pour l'eau et l'assainissement

Le montant du loyer reste quant à lui fixé à 200 euros par mois.

Les augmentations sont adoptées à l'unanimité.

7- Classe ULIS :

1 enfant à Lannion. Participation aux frais de scolarité.

8- Convention Conseil en Energie partagée :

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention Conseil en Energie Partagée élaborée par LTC.

Cette convention permet l'utilisation d'outil gratuit et de suivre notamment le bilan énergétique de notre commune. Cette adhésion conditionne la possibilité d'obtenir le Fonds de concours énergie de LTC.

La convention débute en 2021 pour une durée de 3ans.

L'accord est donné à l'unanimité.

9-Fond de concours énergie de LTC : est liée à la signature de cette convention.

10-Contrats apprentissage au centre nautique :

Deux conventions sont à signer avec Nautisme en Bretagne pour la participation aux frais de formation d'apprentissage.

Frais importants : 25 375 €. Le CNFPT finance 50%

Reste à charge : 10 000 €

Le Maire est autorisé à signer les deux conventions à l'unanimité.

11- Créances éteintes :

Cela s'impose à la commune (Dossier de surendettement). Les dépenses sont perdues pour la commune. Non recouvrement des sommes, pour un montant de 924.74€ (Budget commune) et de 1 694.75€ pour le budget Caisse des écoles.

12-Travaux pour compte de tiers :

Des travaux réalisés pour le compte de M. Pascal MARIETTE doivent être facturés à ce dernier pour un montant de 1 250€ (réalisation d'enrobé à la main).

Le Maire demande l'autorisation pour procéder au mandatement de cette somme à M. Pascal MARIETTE.

L'accord au Maire est donné à l'unanimité.

Informations diverses :

- Projet de territoire pour l'agglomération : CAP 2040 avec projet de territoire, Défis et orientations politiques de LTC
- Cartes d'identité et passeports : la machine est arrivée. La formation est à suivre.
- La Mairie et le CCAS proposent une aide pour la prise des rendez-vous Vaccins COVID. Les infirmiers aussi pourront vacciner les personnes à domicile.

Fin de séance 20h57

Le Maire,
C. JEFFROY

